




PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

 **03.20.30.54.62**

Commune de LA GROISE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le GAEC BEVIERE dont le siège social est situé 19 rue du Sec Terrain 59360 LA GROISE a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement d'un élevage de 199 vaches laitières sur le territoire de LA GROISE, comprenant l'activité principale suivante soumise à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2101-2-b : Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc., de). Elevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine) : de 151 à 400 vaches

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques n° n° 1530.3, 2101.1c, 2781.1c.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie de **LA GROISE du 3 avril 2017 au 3 mai 2017 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de LA GROISE, BAZUEL, CATILLON-SUR-SAMBRE (département du Nord) et de FESMY-LE-SART et LE NOUVION-EN-THIERACHE (département de l'Aisne).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.